Le mercredi 3 juin 2015

Communiqué de presse

Les Sénateurs dégradent l’accessibilité : la honte !

**L’Association des paralysés de France (APF) est particulièrement révoltée par l’examen du projet de loi de ratification de l’Ordonnance relative à l’accessibilité par le Sénat hier en fin de journée. L’APF, présente au Sénat, a été choquée d’entendre les discours rétrogrades de la majorité des Sénateurs sur l’accessibilité ! Les principaux amendements faisant échos aux attentes des associations ont été rejetés par les Sénateurs et par Ségolène Neuville, Secrétaire d’Etat en chargée des personnes handicapées, alors qu’elle affirmait aux associations, il y a quelques jours, s’en remettre à la sagesse des Parlementaires pour faire évoluer le texte.**

**Par contre, les amendements des « lobbies » (collectivités locales, commerçants, entreprises, etc.) ont été entendus par les Sénateurs ! Ainsi, les personnes en situation de handicap sont désormais privées de logements sociaux accessibles, les Sénateurs proposent de se passer des ascenseurs pour accueillir les personnes au rez-de-chaussée ou encore de « porter les personnes » !!**

**Au final, un texte qui fait honte à la France et une posture irrespectueuse de Sénateurs et de la Secrétaire d’Etat qui n’ont que faire des difficultés quotidiennes des 9,6 millions de personnes en situation de handicap.**

**L’APF se tourne désormais vers les députés qui devront examiner prochainement le texte et espère un sursaut de leur part !**

L’APF déplore tout particulièrement la mauvaise foi du Gouvernement et des rapporteurs du projet de loi de ratification de l’Ordonnance : dès le début de la séance publique, la Secrétaire d’Etat en charge des personnes handicapées a indiqué qu’il n’était pas question de remettre en cause l’équilibre du texte, censé être issu d’une concertation avec tous les acteurs concernés, dont les associations. Une fois encore, l’APF rappelle que les associations n’ont cessé de dénoncer les reculs de ce texte et ont donné un avis défavorable à ce sujet ! L’APF – avec le Collectif pour une France accessible - se mobilise régulièrement depuis de nombreux mois contre ce projet de loi et ses mesures contraires à l’accessibilité : manifestations partout en France, pétitions, interpellations des Parlementaires, etc. La semaine dernière encore, une vingtaine de villes se sont mobilisées contre ce texte via des actions coup de poing, et notamment un « die-in » de personnes en situation de handicap à proximité de l’Elysée.

Comment la Secrétaire d’Etat ose-t-elle alors affirmer que ce texte résulte d’une concertation avec les associations ?!

L’APF dénonce cette instrumentalisation abjecte.

Malgré le retard de la France en termes d’accessibilité par rapport aux autres pays européens, ce texte et les amendements adoptés hier sont catastrophiques et font honte à la France !

Ainsi, les bailleurs sont désormais autorisés à construire des logements sociaux neufs inaccessibles. Les personnes en situation de handicap, dont certaines vivent sous le seuil de pauvreté avec l’AAH ou des pensions d’invalidité, sont pourtant des bénéficiaires non négligeables des logements sociaux ! **La majorité des établissements recevant du public et des transports publics ordinaires restent, eux aussi, exonérés d’une mise en accessibilité.**

**La majorité des Sénateurs et les rapporteurs du projet de loi n’ont cessé de tenir des discours qui sonnent faux à l’égard des personnes en situation de handicap et ont préféré privilégier le « réalisme et le pragmatisme économique ». L’APF indignée par ces discours lamentables implore désormais les députés pour obtenir des modifications majeures sur ce texte, qui ne respecte pas la Convention internationale des Droits des personnes handicapées.**

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37